Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_070-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-070

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL « VAL DE FLUX » : AFFECTATION DES RÉSULTATS DÉFINITIFS 2025

Rapporteur : M. Juanito GARCIA

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-1 se fait après le vote du compte financier unique (CFU), qui doit intervenir avant le 30 juin de l'année N. Pour l'exercice 2026, le Conseil municipal a choisi de reprendre le résultat de manière anticipée dès le budget primitif (avant le vote du CFU). Cette reprise anticipée n'est cependant que provisoire et le résultat doit être affecté de manière définitive par une délibération dédiée.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_070-DE

Le compte financier unique constate les résultats de clôture suivants sur l'exercice :

- un excédent de 15 711,77 euros en section d'exploitation ;
- un déficit de 9 263,29 euros en section d'investissement.

Il est précisé qu'il n'y avait pas de restes à réaliser en section d'investissement.

Au 31 décembre 2024 les résultats cumulés présentaient :

- un excédent de 74 799,44 euros sur la section de fonctionnement
- un excédent de 2 830 euros sur la section d'investissement

Avec reprise des résultats antérieurs, l'excédent d'exploitation s'élève à 90 491,21 euros et le déficit d'investissement à 6 433,29 euros au 31 décembre 2025.

L'excédent de la section d'exploitation doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, c'est- à-dire le déficit d'exécution de cette section, soit 6 433,29 euros.

Une fois ce besoin de financement couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, il reste de ce dernier un reliquat de 84 057,92 euros. Ce montant correspond au résultat « net ».

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 28/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ de :

1. **Affecter au compte 001 "solde d'investissement reporté" en dépenses, 6 433,29 euros, qui correspondent au déficit de clôture de la section d'investissement ;**
2. **Affecter au compte 1068 "autres réserves" en recette d'investissement une partie de l'excédent d'exploitation à hauteur de 6 433,29 euros ;**
3. **Affecter au compte 002 « résultat d'exploitation reporté », en recettes le solde de l'excédent de fonctionnement cumulé à hauteur de 84 057,92 € ;**
4. **Prendre acte qu'il n'y a pas de restes-à-réaliser en section d'investissement ;**
5. **Constater que le résultat 2025 global s'élève à 84 057,92 euros ;**
6. **Prendre acte que cette affectation du résultat de l'exercice 2025 est diminuée de 0,30 euros par rapport à ce qui était prévu au stade du budget primitif 2026 lors de la reprise anticipée et d'intégrer cette modification au budget supplémentaire.**

Signé électroniquement par :
Jacques MESNIER
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : Maire adjoint